



cumuler un contrat d'apprentissage et interim dans la meme entr?

Par **electragoth**, le **09/03/2013** à **01:21**

Bonjour j'aimerais savoir si on à la droit de cumuler un contrat d'apprentissage et des heures d'intérim dans la meme entreprise ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **09/03/2013** à **11:43**

Bonjour,

Cela me paraît très douteux et il faudrait déjà savoir si vous avez plus de 18 ans...

En tout cas, vous ne devez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...